



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**

de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopte : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 12

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 5

Date Convocation : 24/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 24/03/2026

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 30/03/2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 033-213301435-20260330-2026\_032-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Délibération n° 2026-032**

Lundi 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de Mme Maribel SOARES, Maire de Cubzac-les-Ponts, dûment convoqués le vingt-quatre du mois de mars deux mille vingt-six.

**Présents :** SOARES Maribel, MINAS Estelle, THUILLIAS Jean-Roger, MOBAYA-TAHIRY Marie, PARNY Gérald, ARNAUD Cécile, RIBEAUCOUP Jean, DEVEZY Liliane, SOTERAS Bernard, AUNEAU Patrice, PERDON-GONZALEZ Pascale (arrivée à 18h04), PINT Sandra, GONTHIER Linda, BRUNET Ludovic, ARNAUD Thomas, VISENTIN Xavier, CHERIGNY Cyril, KOPF Elodie, PICARD Cécile, PICOT MORGADO Sophie, MAGAUDOUX-FARGE Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations:** Mme AVRIL Laethicia à Mme MINAS Estelle ;

M. BONHOMME Pierre à M. PARNY Gérald.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme AVRIL Laethicia – M. BONHOMME Pierre.

**Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) :** Jean RIBEAUCOUP

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR LE COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS) : DESIGNATION D'UN DELEGUE**

Madame le Maire informe que la commune a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

L'adhésion à cet organisme s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents qui sont nommés à chaque renouvellement des conseils municipaux.

Madame le maire demande au conseil municipal de désigner un délégué des élus qui représentera la commune auprès du CNAS pour le mandat en cours.

**Le Conseil Municipal,**

**Au vu du rapport de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité:**

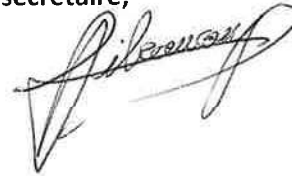
- **DESIGNE Mme Estelle MINAS** pour représenter la commune auprès du CNAS pour le mandat en cours.

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Mme Le Maire,  
  
Maribel SOARES

Le secrétaire,



Jean RIBEAUCOUP